

ARRÊTÉ

AR_17_2023

Portant restriction à la circulation à Ganivet

Le Maire de Lachamp-Ribennes

VU la demande du 02 juin 2023 par laquelle l'Agence INEO M.P.L.R Chez Sogelink TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Monsieur Nicolas FAURE, sollicite dans le cadre d'un raccordement Photovoltaïque Basse Tension, l'autorisation de réaliser des travaux à Ganivet sur les voies communales à caractère de chemin (plan joint) de Lachamp-Ribennes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 , relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les loi 82-623 du 22 juillet 1982 et 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU le code de la voirie routière ;

Considérant que les travaux de raccordement auront lieu du **mardi 13 juin 2023 pour une durée de 15 jours**, afin de réaliser les travaux suivants : raccordement -photovoltaïque-basse tension à Ganivet ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux et pour assurer la sécurité des usagers de l'ensemble des voies susnommées aux alentours et sur son parcours, de régler la circulation et le stationnement ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

En raison des motifs susvisés, des restrictions seront apportées à la réglementation générale de la circulation sur les voies susnommées.

Article 2 :

- La circulation sera alternée manuellement, sens des points de repères (PR) décroissants, du mardi 13 juin 2023 pour une durée de 15 jours.
- L'interdiction de stationner et de dépasser s'applique au véhicules légers, poids lourds.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 :

L'entreprise INEO exécutant les travaux est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à leur exécution. Aucun stockage ne sera toléré sur la chaussée.

Article 4 :

La signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place par l'entreprise INEO réalisant les travaux.

Article 5 :

Madame le maire de Lachamp-Ribennes, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le site.

A Lachamp-Ribennes,
Le 12/06/2023

Pour extrait certifié conforme

